



---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion extraordinaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2015-2016**, tenue le lundi 22 février 2016 à 9 h 30 au théâtre Le National, 1220, rue Sainte-Catherine Est.

---

### Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Informations
  4. État de la négociation
  5. Plénière
  6. Moyens de pression
- 

#### 1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du Syndicat, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Sylvie Fortin, appuyée par Frédéric Fournier, Charles Perraton, qui accepte, est élu président d'assemblée.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Louis-Claude Paquin, appuyée par Martin Petitclerc, l'ordre du jour est adopté sans modification.

#### 3. Informations

La parole est donnée à la présidente, Michèle Nevert qui explique que le choix du Théâtre National en a été un par défaut puisqu'il n'y avait aucune salle disponible sur le campus de l'UQAM pour tenir la réunion de l'Assemblée générale. Elle rappelle que la date de la réunion, elle, avait été fixée par l'Assemblée générale le 29 janvier dernier.

##### *Grève du SÉTUE et ses conséquences*

La parole est donnée au 1<sup>er</sup> vice-président, Michel Laporte, qui fait le point sur la grève du SÉTUE et ses conséquences. À la suite de la résolution adoptée à la dernière réunion de l'Assemblée générale, une plainte amendée a été déposée à la Commission des relations du travail (CRT) demandant de condamner l'UQAM en vertu de la loi anti-briseur de grève, parce qu'elle fait pression sur le corps professoral pour qu'il accomplisse les tâches des étudiantes, étudiants en grève.

Ensuite, le SPUQ a demandé, en Comité de relation de travail, une prolongation pour une période indéterminée pour la remise des notes de la session d'automne 2015. Les représentantes de la direction ont refusé cette demande alléguant qu'il leur est difficile de départager, parmi les membres du corps professoral, celles et ceux qui ne corrigent pas par solidarité avec le SÉTUE et celles et ceux qui sont incapables d'effectuer les corrections pour des motifs que l'administration considère comme valables. Les situations problématiques seront évaluées au cas par cas. Par ailleurs, la direction assure que des démarches ont été effectuées auprès des organismes subventionnaires pour que soient reportées les dates

d'utilisation des subventions de recherche ainsi que la remise des rapports de recherche. Nous attendons cependant la liste des organismes contactés.

À la suite du refus d'allouer une compensation financière pour le travail supplémentaire effectué en raison de la grève du SÉTUE, nous avons déposé un grief syndical prenant appui sur le Code du travail demandant que les heures de travail supplémentaires effectuées par les membres du corps professoral leur soient payées au taux de 1.5 heure pour chaque heure travaillée en surplus.

Concernant la demande d'intensifier la négociation avec le SÉTUE, la direction maintient sa position de confrontation. La requête de l'UQAM demandant la nomination d'un arbitre de différend pour régler la grève a été refusée par la ministre du Travail, qui a rejeté l'argument invoqué par l'administration selon lequel il s'agirait d'une première convention collective pour le SÉTUE.

Enfin, l'administration affirme que les bourses FARE seront versées à toutes les personnes boursières qui ne sont pas des étudiantes, étudiants grévistes.

La parole est donnée à la 2<sup>e</sup> vice-présidente, Henriette Bilodeau, qui donne des précisions sur la position du SPUQ concernant la directive de l'administration invitant le corps professoral à suivre une formation pour l'encadrement des étudiantes, étudiants en situation de handicap. Le SPUQ a invité ses membres à boycotter cette formation, car les services offerts aux étudiantes, étudiants en situation de handicap ne sont pas des tâches prévues dans le contrat de travail du corps professoral. C'est la direction de l'UQAM qui est responsable d'assurer ces services.

#### *Actions de visibilité*

La présidente, Michèle Nevert, fait état des actions de visibilité organisées depuis la dernière réunion de l'Assemblée générale.

Il y a eu d'abord la diffusion d'une déclaration commune, initiée par le SPUQ et signée par les quatre syndicats de l'UQAM et qui a été envoyée au ministre de l'Enseignement supérieur, aux députées, députés de l'Assemblée nationale ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration de l'UQAM. Cette déclaration stipule que 1) nous signifions notre opposition à toute compression supplémentaire; 2) nous dénonçons le projet de remplacer le financement public par une augmentation des frais de scolarité des étudiants étrangers; 3) nous demandons un réinvestissement dans les universités et le monde de l'éducation en général; 4) et nous demandons que l'éducation redevienne une priorité pour ce gouvernement. Cette déclaration a été reprise, dans une version légèrement modifiée, par le Comité de liaison des syndicats de professeures et professeurs de l'Université du Québec (CLIUQ).

Le 15 février, nous avons tenu à l'agora du pavillon Judith-Jasmin une opération « signature et coloriage de slogans » (Je défends mon université, Je protège l'UQAM, etc.) qui fut un franc succès. Plus de 600 signatures ont été recueillies; elles seront livrées dans un porte-document au recteur pour qu'il l'apporte au ministre de l'Éducation. La présidente invite les membres de l'Assemblée générale qui le désirent à signer ces slogans qui sont disponibles à l'entrée du théâtre.

Enfin, une conférence de presse au cours de laquelle des chercheuses, chercheurs ont présenté certaines des forces de l'UQAM et exprimé leur inquiétude devant les compressions dans les universités a été tenue le 17 février. La présidente remercie les professeures, professeurs qui ont pris la parole lors de cet événement. Leurs interventions ont été retranscrites et rassemblées dans un numéro du *SPUQ-Info* qui a été glissé dans les dossiers des participantes et participants. L'évènement a été couvert par le journal *Métro*.

Enfin, Marcos Ancelovici invite les membres du corps professoral à signer la lettre adressée à Robert Proulx, lui demandant d'être plus présent dans les médias et de prendre clairement position en faveur d'un réinvestissement dans les universités. Cette lettre en circulation depuis une semaine a recueilli 275 signatures à ce jour. Il s'agit d'une initiative autonome menée conjointement avec François Bergeron du Département de mathématiques et Jean-Guy Prévost du Département de science politique.

#### 4. État de la négociation

##### *Convention collective des maitres de langue*

Le premier vice-président du SPUQ, Michel Laporte, présente l'état de la négociation des maitres de langue.

À l'automne 2014, le comité de négociation des maitres de langue rencontrait la direction pour lui présenter son projet de renouvellement de convention. Ce projet pour l'essentiel visait à terme la départementalisation de l'École et la reconnaissance de la recherche qui est effectuée par les maitres de langue au sein de l'École.

Le projet a été bien reçu par la direction. Le vice-recteur René Côté a même accordé deux dégrèvements pour que les maitres de langue rédigent un avis d'opportunité détaillant le champ d'étude et de recherche visé ainsi que le développement de programmes d'études supérieures. Une fois rédigé, cet avis a fait l'objet de consultation auprès des départements concernés et il a été généralement bien reçu. Selon le Service de soutien académique (SSA), il restait encore des améliorations à apporter au projet, mais rien qui semblait empêcher la reprise des négociations.

Le lundi 25 janvier, le comité de négociation rencontrait pour la troisième fois la direction, désireux de ne pas laisser le projet s'enliser. Lors de cette rencontre, nous avons dû affronter la résistance des porte-parole de la direction qui trouvaient prématuré de reprendre les négociations. Nous leur avons expliqué que, même si le projet de départementalisation était refusé, la convention étant échue depuis plus d'un an il faudrait quand même en négocier une nouvelle dont la principale demande serait la reconnaissance de la recherche dont les dossiers d'évaluation font état année après année. De plus, rien n'empêche que la négociation avance pendant que chemine le dossier d'opportunité.

Lors de la rencontre du 13 février, quelle ne fut pas notre surprise d'entendre les porte-parole de la direction nous annoncer que l'École de langues conférait à l'UQAM un avantage stratégique par rapport aux autres universités et que la direction avait décidé qu'elle mettait fin à tout projet de départementalisation! Quant à la reconnaissance de la recherche, il n'en était pas question puisque cette reconnaissance pourrait conduire les maitres de langue à demander de faire partie de l'unité d'accréditation du SPUQ puisqu'il effectuerait une tâche similaire.

La présidente du syndicat annonce qu'il y aura une proposition d'appui aux maitres de langue.

##### *Convention collective des professeures, professeurs*

Ensuite, le 1<sup>er</sup> vice-président présente l'état de la négociation de la convention collective des professeures, professeurs. Il rappelle qu'après huit séances de conciliation, il s'est tenu à ce jour 55 séances de négociation. Depuis la dernière réunion de l'Assemblée générale, il y a eu trois séances de conciliation, les 4, 10 et 18 février.

Le 1<sup>er</sup> vice-président rappelle que le 29 janvier, lors de la dernière Assemblée générale, il informait les membres du dépôt, la veille, d'une contreproposition syndicale globale sur les améliorations à apporter au

fonctionnement et à l'organisation de l'Université de manière à garantir la collégialité et la souveraineté des unités de base.

À cette occasion, il signalait que cette contreproposition acceptait ce qui constituait les demandes de Robert Proulx lorsqu'il était vice-recteur et porte-parole de la direction à la table de concertation qui avait pour mandat de définir le rôle et les responsabilités des doyens.

En échange de nos concessions, nous nous attendions à ce que la partie patronale accepte d'inscrire dans la convention :

- que la doyenne, le doyen n'est pas le supérieur hiérarchique des professeures, professeurs;
- que la doyenne, le doyen entérine les décisions prises en collégialité, et les porte et les défend devant les instances de l'Université;
- que la doyenne, le doyen participe en concertation avec les directions académiques de la faculté à la gestion des ressources humaines affectées à la faculté;
- que les vice-doyennes, les vice-doyens sont élus par les professeures, professeurs des départements de leur faculté;
- que l'assemblée départementale peut décider dans les limites de sa juridiction des ressources nécessaires à son bon fonctionnement;
- que des adjointes, adjoints sont attribués aux directions de programmes lourds ainsi qu'aux départements qui en ont besoin;
- que les principales responsabilités des comités de programme sont inscrites dans la convention;
- que l'Université ne peut modifier ou ajouter des tâches ou des responsabilités à une fonction actuellement comprise dans l'unité d'accréditation afin de l'en exclure;
- que toute activité de gestion ou de coordination, de centre institutionnel de recherche ou de création, ou de chaire doit avoir comme responsable une professeure, un professeur membre de l'unité d'accréditation.

Malgré ces concessions, rien de cela n'a été accepté. La négociatrice de la direction a même été outrée par notre demande qu'elle s'est empressée d'appeler la clause « doyen plus » comme si elle venait de découvrir nos demandes concernant la gestion participative.

À la 54<sup>e</sup> séance de négociation, c'est-à-dire à la septième séance de conciliation, nous avons pu nous faire confirmer que la position patronale concernant le plancher d'emploi n'avait pas bougé, il serait donc « flottant ». Nous n'aurions plus aucune garantie du nombre des professeures, professeurs à l'UQAM. Conséquemment, cette mesure annulerait le gain principal pour lequel nous avons fait la grève pendant sept semaines en 2009.

Il en est de même pour le ratio professeurs/étudiants que la direction a qualifié de « correct » en s'appuyant sur le classement – contesté comme on le sait – de la revue *Maclean's* en 2016 qui nous place au 6<sup>e</sup> rang au Canada sans tenir compte des différences dans les systèmes d'éducation.

Finalement, à la huitième séance de conciliation, c'est-à-dire à la 55<sup>e</sup> séance de négociation, la direction a refusé d'inscrire que l'employeur n'appliquera aucun règlement ou politique ayant pour effet d'annuler ou de restreindre les articles de la présente convention, sous prétexte qu'elle ne veut pas que ses règlements soient l'objet de griefs. Devant une telle position, on se demande à quoi sert une convention collective.

Nous avons épuisé les dates de conciliation. Lors de la dernière séance, nous avons perdu l'avant-midi à attendre que la partie patronale se prépare. Madame Martine Sauvé, chef de l'équipe de la direction, s'est excusée en expliquant qu'elle avait beaucoup d'autres obligations. Lors des rencontres des porte-parole, la conciliatrice a souligné, devant Martine Sauvé, que l'équipe syndicale méritait une mention d'honneur.

Depuis le début, nous apportons des contrepropositions pour tenter de répondre à leurs objections. Il arrivait que, encouragés par la réception positive d'une de nos contrepropositions, nous retournions la peaufiner pour au retour nous faire dire : « *Finale­ment nous préférons garder notre demande initiale* ». Il faut se rendre à l'évidence : nous ne sommes pas devant des porte-parole qui cherchent des solutions, mais devant une direction qui cherche la confrontation. L'une de ses représentantes n'a-t-elle pas déjà dit que les professeurs n'iront pas en grève sur des clauses normatives? Et qu'ils sortiront uniquement sur les conditions salariales? Évidemment, les conditions salariales, nous n'en parlons pas : on nous a offert une hausse salariale de 3 % sur 5 ans et il n'y a rien de neuf à ce propos.

Faute de résultats concluants lors de la dernière conciliation, nous avons convenu d'ajouter de nouvelles dates de rencontre. La conciliatrice nous a offert onze dates. Elle est libre presque tous les lundis et vendredis. Nous avons signifié que nous étions disponibles n'importe quand. Mais la doyenne présente à la table a des réunions au sommet le lundi, et dans sa faculté le vendredi. Finalement, les dates ont été retenues : 3 mars, 31 mars, 12 avril et 26 avril.

Le 1<sup>er</sup> vice-président conclut qu'il y a des limites à faire rire de soi et qu'il croit que cette limite est atteinte. Il estime que, sans un vote de grève massif, cette négociation marquera la fin de l'université publique, collégiale et inspirée par le travail de ses professeures et professeurs que le Comité de négociation défend bec et ongle depuis 55 rencontres.

La parole est donnée à la 2<sup>e</sup> vice-présidente du SPUQ, Henriette Bilodeau, qui mentionne que la conclusion de Michel Laporte résume parfaitement l'état d'âme dans lequel le comité de négociation se trouve actuellement. Une rumeur voudrait que, depuis les 55 rencontres de négociation qui ont eu lieu, nous n'ayons parlé que des doyennes, doyens. Aussi tient-elle à affirmer que le comité de négociation n'a pas uniquement parlé des doyens : parler de la collégialité, des définitions de rôles et des comités de programme et demander que cela soit inscrit dans la convention collective, est-ce cela parler des doyennes et doyens? Selon elle : non. Parler de la moyenne cible et du plancher d'emploi, ce n'est pas parler des doyennes et doyens. La direction refuse de négocier sur ces questions concernant directement l'amélioration des conditions d'enseignement.

Il ne faut pas être crédule. Il y a présentement une campagne de désinformation. Il faut que nous soyons toutes conscientes, tous conscients qu'actuellement se joue un jeu politique important. D'ailleurs, la conciliatrice nous a dit que ce n'est pas une négociation facile parce que – et elle l'a clairement vue – notre position défend un réel « *bottom-up* », comme disait notre recteur, tandis que la partie patronale, elle, est dans une tout autre idéologie que la direction ne nomme pas. Mais par les réponses qu'elle donne à la table, on comprend qu'elle veut donner un coup de barre majeur dans l'organisation et la gouvernance de l'UQAM.

Certes, les doyennes et doyens sont retirés de l'unité d'accréditation, ce qu'on reconnaît. Mais, nous tenons à baliser tous les aspects académiques. Pourquoi? Parce qu'ils sont importants. Ils font partie de notre vie universitaire, de notre travail quotidien, de nos conditions de travail. C'est notre identité de professeures, professeurs.

La direction continue de refuser que les aspects académiques du rôle des doyens soient définis dans la convention collective, malgré que nous ayons accepté de retirer les aspects touchant leurs conditions de travail. Ce retrait signifie que nous avons répondu à leur demande : « *il n'est pas question de mettre dans la convention collective des professeurs les conditions du travail des doyens-cadres* ». Nous avons entendu leur réponse. Nous sommes repartis de la table de négociation et avons fait nos devoirs. Nous avons déposé des contrepropositions abordant que les aspects académiques. La réponse de la direction? C'est non!

À la question que nous avons posée : « *Est-ce que la doyenne, le doyen est la, le supérieur hiérarchique des professeures, professeurs?* » (il faut souligner que cette question directe a surpris les représentantes, représentants de la direction), il y a eu un silence, suivi d'hésitations et finalement d'une réponse à peine audible : « *non* ». Nous leur avons demandé : « *Alors, si c'est non, pourquoi ne voulez-vous pas l'inscrire dans la convention collective? Si les doyennes, doyens sont les supérieures, supérieurs des employées, employés de soutien, elles, ils ne sont pas les supérieures, supérieurs des professeures, professeurs. Et c'est l'Assemblée départementale qui est souveraine. Et le rôle de la doyenne, du doyen serait justement, dans cette optique, d'amener les préoccupations de la base à la haute direction.* » Bref, tout ça, pour la direction, c'est « non ».

En fait, le Comité de négociation a la conviction que la partie patronale veut gagner du temps. Cela fait 55 rencontres, et le *pattern* est récurrent lorsque nous négocions les articles normatifs, la direction finit par préciser les aspects dérangeants dans nos demandes. Nous notons leurs commentaires, nous retournons travailler les clauses pour finalement revenir à la table avec des contrepropositions tenant compte autant que possible de leurs préoccupations. Très rarement, ils ont pris en charge la réécriture des clauses. Donc, nous pensons que nous faisons preuve de bonne foi, on l'a démontrée à plusieurs reprises dans les derniers dépôts qui reflètent les éléments que nous avons cédés.

La direction vous dira de son côté qu'elle a cédé beaucoup de choses. Oui, elle a cédé en proposant le retour au *statu quo* par le retrait de certaines demandes de recul à notre convention actuelle. Mais ce n'est pas une option. Le *statu quo* ne signifie pas l'amélioration de nos conditions de travail, ni une garantie du respect de nos instances et de la tâche professorale. Et ici, je ne parle que des clauses normatives qui touchent nos conditions de travail chaque jour.

En fait, le plus attristant dans cette négociation, c'est de voir le vrai visage de notre employeur. Venant des sciences administratives, la 2<sup>e</sup> vice-présidente, qui enseigne la gestion des ressources humaines, constate que, ce que demande notre administration pour notre université n'est pas mieux que ce qu'on pouvait voir au début du siècle dernier, un siècle où on considérait les employés comme une main-d'œuvre devant répondre aux directives, une main-d'œuvre interchangeable et jetable. C'est ce à quoi fait face le Comité de négociation à chaque séance : l'administration n'a aucune considération pour le travail de la professeure, du professeur à l'UQAM. La façon dont les représentantes, représentants de la direction perçoivent notre travail, notre implication, notre engagement envers notre Université, et en parlent, est en tout point désolant.

Pourquoi veulent-ils gagner du temps? Pourquoi ne veulent-ils pas régler? Pourquoi ne sont-ils pas de bonne foi? En fait, tout se résume à leur refus à notre demande d'inscrire dans une clause que l'Université s'engage à respecter ses propres politiques et règlements. Leur réponse, c'est non, sans donner d'explication. Une preuve de bonne foi serait d'accepter notre demande; c'est un minimum.

Lors d'une séance de conciliation, on nous a présenté à titre comparatif les données du magazine *Macleans*, qui, on le sait, est une revue hautement scientifique... En abordant le sujet du ratio professeur/étudiants, les porte-parole de la direction nous disent : « *Quand on se compare, on se console* »! Peut-être, sauf que les ratios qu'on y présente n'ont rien à voir avec les données officielles de l'UQAM.

En fait, la chose la plus décevante à travers cette conciliation, c'est de constater que les professeures, professeurs ne sont pas une priorité pour la direction. La 2<sup>e</sup> vice-présidente confie s'être engagée de bonne foi dans le processus de conciliation en se disant que c'était une demande de l'employeur. Si ce dernier pense que nous ne voulons pas mettre des choses sur la table, alors nous négocierons devant un témoin qui verra qu'on met des choses sur la table, et nous arriverons à dialoguer. La

conciliatrice nous a permis d'avoir un peu plus d'éléments de réponses plutôt que seulement des « non »... Un peu.

La semaine dernière, au moment de trouver de nouvelles dates, la 2<sup>e</sup> vice-présidente a constaté que la conciliation n'était pas une priorité pour les porte-parole de la direction, et que, par conséquent, le règlement de notre convention collective n'était pas une priorité, pas plus d'ailleurs que la dégradation des conditions de travail que l'on vit actuellement avec tout ce qui se passe. Ce n'est pas une priorité parce que l'administration ne voit pas l'urgence. Concernant la grève du SÉTUE, des collègues ont fait la correction sans obtenir le soutien nécessaire; d'autres travaillent la fin de semaine pour y arriver; d'autres, enfin, partent en épuisement professionnel... et ce n'est pas grave : le travail est accompli malgré tout. Les professeures, professeurs s'occuperont de tout parce qu'elles, ils sont en contact direct avec les étudiantes, étudiants. Les membres de la direction, eux, dans leur tour d'ivoire, ne sont pas en contact direct avec les étudiants. Ce n'est pas le recteur qui va rester trois heures de plus dans une salle de cours pour un étudiant en situation de handicap, qui va amener un étudiant à la toilette, ou qui va chercher l'ordinateur pour qu'il puisse faire son examen. Ce n'est pas madame Dumoulin non plus, ni madame Lafond, doyenne et représentante de la direction à la table de négociation. C'est la professeure, le professeur qui est en première ligne, c'est cette personne qui va faire l'effort, qui va essayer de sauver l'UQAM, l'image de l'UQAM.

La direction se fie beaucoup sur notre professionnalisme et notre engagement. En fait, l'indisponibilité des représentantes, représentants de l'employeur pour identifier les dates de conciliation est franchement choquante. Ils nous amènent directement au mois de mai. Pensez-y comme il le faut – le mois de mai!

#### *Périodes de questions*

Les membres du Comité de négociation répondent aux questions des participantes et participants, notamment en ce qui concerne les conséquences des demandes patronales à propos du plancher d'emploi, de l'acquisition de la permanence, et de la moyenne cible.

Le conseiller Alain Brouillard précise ce que la direction entend par « plancher d'emploi flottant » en référant à l'article 8.01 de l'offre patronale : « *Pour des motifs ayant trait soit à la diminution des effectifs étudiants, soit à la diminution du financement de quelque nature de l'Université, le Conseil d'administration peut modifier ce plancher d'emploi.* Bien que la permanence ne soit pas remise en question, la mise en œuvre d'une telle clause aurait pour conséquence que la permanence ne serait plus synonyme de « sécurité d'emploi ». Pour la moyenne cible, l'offre patronale précise qu'elle est en vigueur trois mois, qu'un comité bipartite est formé pour la déterminer et qu'à défaut d'accord, l'employeur décidera de la moyenne cible.

Un participant demande si l'UQAM, en tentant d'allonger les négociations, ne laisse pas présager la possibilité d'un lock-out en mai ou en juin. Alain Brouillard répond que le fait qu'après 55 séances, les demandes de recul de l'employeur concernant le plancher d'emploi et l'abolition de la moyenne cible soient encore sur la table indique que la possibilité d'un lock-out est bien réelle.

La présidente, Michèle Nevert, indique que personne ne peut douter qu'il y ait des problèmes à l'UQAM, des problèmes qui sont liés à la direction de l'UQAM ou à l'absence de direction de l'UQAM. Il est en effet extrêmement difficile de déterminer si nous avons une direction fantoche ou une direction rigide et autoritaire... Cela dit, le recteur ne pourra plus prétendre qu'il n'est au courant de rien, comme on l'a lu dans le journal lorsqu'il s'étonnait d'apprendre les demandes de l'École des sciences de la gestion. Nous avons été nombreux à dénoncer la dernière réorganisation de la direction. Nous savons aussi que les doyens ont manifesté leur opposition dans une lettre qui devait être remise au recteur; cette lettre, dont nous ne connaissons

pas le contenu, a vraisemblablement été suffisante pour que le recteur annule la réunion hebdomadaire des doyens et des vice-recteurs. Il y a une menace de scission à l'intérieur de l'Université dont la nouvelle nous est parvenue par les médias. Il y a eu un revirement inacceptable envers les maîtres de langue. Il y a un refus, ou une incapacité, à régler les conflits... en tout cas, un refus de faire avancer notre convention collective. Il y a de la désinformation systématique : comme l'a démontré le Comité de négociation, nous ne parlons pas que de la question des doyennes, doyens. Souvenons-nous qu'il y a plus d'un an, lorsqu'il y avait été question des budgets de l'UQAM, une rumeur avait circulé selon laquelle les comptables avaient quitté l'équipe du SPUQ, alors que dans les faits deux autres personnes avaient joint le comité d'experts. Devant ce portrait, la question demeure : que faisons-nous? Laissons-nous pourrir la situation ou nous mettons-nous debout pour dire que ça suffit?

Nous savons que plusieurs s'inquiètent de l'image de l'UQAM. Mais, quelle est-elle, cette image de l'UQAM? Est-ce que vous pensez que l'image de l'UQAM qui est, à l'interne dévastatrice, n'est pas reportée à l'extérieur? Est-ce que vous pensez que les employées, employés de soutien ne parlent pas à leur famille, à leurs amis? Est-ce que vous pensez que les assistantes, assistants de recherche ne parlent pas à l'extérieur? Est-ce que vous pensez que, même nous, les professeures, professeurs, ne parlons pas à l'extérieur? Et les cadres? Nous savons qu'il y a une inquiétude concernant la population étudiante, mais nous croyons aussi qu'une inquiétude plus grande nous affecte. Il y a 40 000 étudiantes, étudiants à l'UQAM, et ils ne partiront pas tous s'inscrire dans d'autres universités. Qui, pensez-vous, risque de partir? Les professeures et professeurs. D'ici deux ans, des départements verront certains de leurs nouveaux professeurs, nouvelles professeures partir avec leur subvention en disant qu'ils s'en vont parce qu'il n'est pas possible de travailler dans ces conditions. La présidente fait, à cet égard, la lecture d'une lettre envoyée au recteur par le professeur Jean-François Chassay du Département d'études littéraires, lettre qui n'a pas reçu d'accusé de réception ni de réponse. Cette lettre témoigne de la morosité du corps professoral et de la nécessité d'envoyer un électrochoc à la direction. Nous vous invitons à donner 15 jours pour que de véritables avancées soient réalisées à la table de négociation, faute de quoi, le Comité exécutif déclenchera une grève de trois jours, les 8, 9 et 10 mars prochains.

## 5. Plénière

Le président ouvre la période de discussion plénière qui sera limitée, dans un premier temps, à 60 minutes.

Certains intervenants s'interrogent sur l'efficacité des trois jours de grève proposés, car cette stratégie ne remet pas en question la validité de la session d'hiver. Certains suggèrent de devancer ces journées et de déclencher la grève le plus tôt possible; d'autres suggèrent plutôt de retarder à la fin du mois de mars et de déclencher à ce moment une grève générale illimitée. Un intervenant propose de ne pas déclencher la grève, mais d'organiser des rassemblements massifs et fréquents en face du pavillon Athanase-David.

Des intervenants s'opposent à la grève, car ils ne croient pas que ce moyen de pression donnera des résultats, mais qu'il fera le jeu de la direction. Un intervenant s'oppose résolument à toute grève parce qu'elle contribuera à perpétuer l'image négative de l'UQAM en grève : cette mauvaise image entraîne une baisse des inscriptions, nuit au recrutement des professeures, professeurs et fait fuir le financement privé des chaires de recherche. Enfin, une grève pénalisera l'ESG, qui enregistre une hausse de sa population étudiante et qui, par sa moyenne cible élevée, constitue la vache à lait de l'UQAM.

Des intervenants approuvent la grève de trois jours et favorisent une escalade progressive plutôt qu'une grève générale illimitée. Un intervenant ajoute que la grève aiderait le recteur à négocier avec le gouvernement; un



autre participant estime qu'il faut cesser de différer constamment le vote de grève. Une intervenante rappelle qu'il y a eu une hausse des inscriptions de plus de 20 % depuis 2009, et ce malgré la grève des professeures, professeurs et qu'on ne peut pas attribuer la baisse d'inscription de 2,5 % au semestre d'hiver 2016 uniquement aux grèves. Dans la foulée, elle ajoute que la taille des groupes-cours a augmenté dans son département et qu'il lui est impossible dans les conditions actuelles d'accomplir l'encadrement des grands groupes et qu'elle sera bientôt à bout de souffle.

Pour un intervenant, c'est l'avenir de l'UQAM qui est en jeu : il constate une scission entre la direction et la communauté au moment où l'université est profondément affectée par les coupes gouvernementales. Il estime que le corps professoral doit clamer, haut et fort, qu'en plus de réclamer un règlement satisfaisant de sa convention collective, il ne tolère plus la détérioration actuelle de ses conditions de travail tant au niveau de l'enseignement que de la recherche. Un autre intervenant ajoute que la détérioration durable des conditions de travail du corps professoral sera beaucoup plus nuisible à long terme pour l'attractivité de l'UQAM que la grève.

Plusieurs intervenants remettent en question la compétence de l'équipe de direction de l'UQAM et estiment que celle-ci doit assumer sa responsabilité dans la détérioration du climat de travail et d'étude (notamment par le mépris qu'elle affiche envers les étudiantes, étudiants, le corps professoral, les personnes chargées de cours et les employés, employées de soutien), mais aussi dans le tort causé à l'image publique de l'université.

## 6. Moyens de pression

Le secrétaire général, Louis Martin, lit le projet de résolution.

### **État de la négociation, vote de grève et convocation d'une Assemblée générale**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le projet de convention collective du SPUQ voté à l'unanimité lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2014;

ATTENDU que le projet de convention collective du SPUQ a été déposé le 11 juin 2014;

ATTENDU le calendrier des séances de négociation établi le 25 novembre 2015 (17 et 18 décembre 2015; 14 et 28 janvier 2016; 4, 10, et 18 février 2016) avec la conciliatrice nommée le 18 novembre 2015 par le ministère du Travail à la demande de la direction de l'UQAM;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 29 janvier 2016 à l'effet de convoquer une Assemblée générale extraordinaire au plus tard le lundi 22 février 2016 pour faire le point sur l'état d'avancement de la négociation et adopter, à défaut de progrès significatif ou d'une entente satisfaisante, des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève;

ATTENDU, malgré la présence d'une conciliatrice, la lenteur de la négociation et le refus de la partie patronale d'augmenter le nombre et le rythme des séances;

ATTENDU les 32 résolutions des 29 Assemblées départementales en appui au Comité de négociation et au projet de convention collective du SPUQ envoyées à la direction depuis le 21 septembre 2015 : Communication sociale et publique, Danse, Didactique, Didactique des langues, École de design,

École des arts visuels et médiatiques, École des médias, École de travail social, École supérieure de théâtre, Éducation et formation spécialisées, Éducation et pédagogie, Études littéraires, Études urbaines et touristiques, Géographie, Histoire, Histoire de l'art, Linguistique, Mathématiques, Musique, Organisation et ressources humaines, Philosophie, Science politique, Sciences biologiques, Sciences de la Terre et de l'atmosphère, Sciences des religions, Sciences juridiques, Sexologie, Sociologie, Stratégie, responsabilité sociale et environnementale, demandant d'accélérer le rythme des négociations et d'en arriver le plus rapidement possible à un règlement;

ATTENDU le nombre de résolutions relatives au renouvellement de la convention collective votées en Assemblée générale que la direction a ignorées totalement;

ATTENDU la détérioration des conditions de travail engendrée par l'inaptitude de la direction actuelle à régler les différents conflits;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DEMANDE au Comité exécutif de déclencher, s'il le juge opportun, trois jours de grève les 8, 9 et 10 mars en appui à la demande d'une intensification de la négociation et de convoquer une Assemblée générale extraordinaire le jeudi 10 mars 2016 pour faire le point sur son état d'avancement.

Le président d'assemblée informe l'Assemblée générale qu'il faut procéder par vote secret et que pour ce faire il faut désigner huit scrutateurs, scrutatrices.

Sur proposition de Chantal Arousseau appuyée par Rachel Chagnon, Rémi Bachand, Geneviève Lafrance, Benoit Cordelier, Francis-Dupuis-Déri, Michel Lacroix, Martin Petitclerc, Jean-Hugues Roy et Jean Horvais sont nommés scrutateurs et scrutatrices.

### **16AG431 État de la négociation, vote de grève et convocation d'une Assemblée générale**

ATTENDU le projet de convention collective du SPUQ voté à l'unanimité lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2014;

ATTENDU que le projet de convention collective du SPUQ a été déposé le 11 juin 2014;

ATTENDU le calendrier des séances de négociation établi le 25 novembre 2015 (17 et 18 décembre 2015; 14 et 28 janvier 2016; 4, 10, et 18 février 2016) avec la conciliatrice nommée le 18 novembre 2015 par le ministère du Travail à la demande de la direction de l'UQAM;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 29 janvier 2016 à l'effet de convoquer une Assemblée générale extraordinaire au plus tard le lundi 22 février 2016 pour faire le point sur l'état d'avancement de la négociation et adopter, à défaut de progrès significatif ou d'une entente satisfaisante, des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève;

ATTENDU malgré la présence d'une conciliatrice, la lenteur de la négociation et le refus de la partie patronale d'augmenter le nombre et le rythme des séances;

ATTENDU les 32 résolutions des 29 Assemblées départementales en appui au Comité de négociation et au projet de convention collective du SPUQ envoyées à la direction depuis le 21 septembre 2015 : Communication sociale et publique, Danse, Didactique, Didactique des langues, École de design, École des arts visuels et médiatiques, École des médias, École de travail social, École supérieure de théâtre, Éducation et formation spécialisées, Éducation et pédagogie, Études littéraires, Études urbaines et touristiques, Géographie, Histoire, Histoire de l'art, Linguistique, Mathématiques, Musique, Organisation et ressources humaines, Philosophie, Science politique, Sciences biologiques, Sciences de la Terre et de l'atmosphère, Sciences des religions, Sciences juridiques, Sexologie, Sociologie, Stratégie, responsabilité sociale et environnementale, demandant d'accélérer le rythme des négociations et d'en arriver le plus rapidement possible à un règlement;

ATTENDU le nombre de résolutions relatives au renouvellement de la convention collective votées en Assemblée générale que la direction a ignorées totalement;

ATTENDU la détérioration des conditions de travail engendrée par l'inaptitude de la direction actuelle à régler les différents conflits;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DEMANDE au Comité exécutif de déclencher, s'il le juge opportun, trois jours de grève les 8, 9 et 10 mars en appui à la demande d'une intensification de la négociation et de convoquer une Assemblée générale extraordinaire le jeudi 10 mars 2016 pour faire le point sur son état d'avancement.

Pour : 169  
Contre : 144  
Annulés : 2

Le trésorier du SPUQ, Claude Pichet, présente le projet de résolution relatif au vote qui vient de se tenir.

### **16AG432 Ouverture de la marge de crédit**

ATTENDU le vote de l'Assemblée générale du 22 février 2016 de tenir 3 journées de grève (mardi 8, mercredi 9, et jeudi 10 mars 2016) si l'exécutif du SPUQ le considère opportun,

Sur proposition de Claude Pichet, appuyée par Chantal Arousseau,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DONNE le mandat au trésorier du SPUQ de procéder à l'ouverture d'une marge de crédit si lui-même et le comité exécutif le jugent nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général, Louis Martin, lit un projet de résolution devant être adopté à la suite du vote qui vient de se tenir.

**16AG433 Règlements de participation aux journées de grève**

ATTENDU le vote de l'Assemblée générale du 22 février 2016 de tenir 3 journées de grève (mardi 8, mercredi 9, et jeudi 10 mars 2016) si l'exécutif du SPUQ le considère opportun,

Sur proposition d'Étienne Gagnon, appuyée par Martin Petitclerc,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ADOPTE les règlements de participation aux journées de grève suivantes :

1. Tous les membres sont inscrits à une équipe de piquetage ou sont membres d'un comité de grève;
2. Chaque membre est tenu de faire du piquetage selon l'horaire transmis au, à la responsable d'équipe de piquetage et/ou de participer aux travaux des comités, selon le cas;
3. Le SPUQ garantit des prestations sur une base de 120 \$ par jour à tout membre participant au piquetage et/ou aux travaux des comités;
4. Tout membre dont le salaire est coupé et se conformant aux « *Règlements de participation aux journées de grève* » pourra bénéficier des prestations de grève allouées par le SPUQ;
5. Chaque membre du Syndicat recevra une copie écrite des présents règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général, Louis Martin, lit le deuxième projet de résolution.

**16AG434 Appel du corps professoral uqamien, aux professeures, professeurs d'universités du Québec, aux rectrices, recteurs et au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la Déclaration commune des 4 syndicats uqamiens (SPUQ, SCCUQ, SEUQAM, SÉTUE) *Pour un réinvestissement dans les universités* du lundi 15 février 2016 qui S'OPPOSE à toutes nouvelles compressions dans les universités québécoises, DÉNONCE le projet de remplacer un financement public par une augmentation des droits de scolarité, quel qu'ils soient, incluant un financement provenant des étudiantes, étudiants étrangers, RÉCLAME un réinvestissement public immédiat dans les universités et le monde de l'éducation en général et RÉCLAME que l'éducation redevienne une priorité du gouvernement québécois;

ATTENDU la conférence de presse du corps professoral uqamien tenue le mercredi 17 février 2016 par Marcos Ancelovici (Titulaire de la Chaire en sociologie des conflits sociaux), René Audet (Directeur de l'Institut des sciences de l'environnement), François Bergeron (Laboratoire de combinatoire et d'informatique mathématique), Rachel Chagnon (Directrice de l'Institut de recherches et d'études féministes), Yves Gingras (Titulaire de la Chaire en histoire et sociologie des sciences et membre du Conseil d'administration de l'UQAM), Michel Lacroix (Département d'études littéraires), Mélanie Millette (Département de communication sociale et publique), Louis-Claude Paquin (membre du Conseil d'administration de l'UQAM), Catherine Turcotte (Département d'éducation et formation spécialisées) et Michèle Nevert, présidente du SPUQ;

ATTENDU le silence des rectrices, recteurs et principaux sur l'effet des compressions budgétaires dans les universités;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

APPELLE les professeures, professeurs des autres universités à prendre position publiquement contre les compressions dans les universités et le monde de l'éducation en général et à réclamer un réinvestissement public;

APPELLE les rectrices, recteurs et principaux à prendre position publiquement contre les compressions dans les universités et le monde de l'éducation en général et à réclamer un réinvestissement public;

INVITE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à venir rencontrer les professeures, professeurs, chargées, chargés de cours, employées, employés de soutien et étudiantes, étudiants de l'UQAM pour prendre toute la mesure de l'impact des coupes imposées à l'Université.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général, Louis Martin, lit le dernier projet de résolution.

**16AG435 Soutien des professeurs et professeures aux maîtres de langue et à leur projet de développement de l'École de langues**

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU l'accord de principe passé à plusieurs reprises (juin et octobre 2014) entre le recteur, d'autres membres de la direction et les maîtres de langue quant au projet de développement de l'École de langues;

ATTENDU le projet de création d'un Département de langues modernes adopté à l'unanimité par l'Assemblée des maîtres de langue le 13 février 2015 et le Conseil académique de la Faculté de communication (résolution 2015-CDE-FC-337);

ATTENDU l'inexplicable et scandaleuse volte-face de la direction devant le projet de développement de l'École de langues lors de la rencontre de négociation du 15 février 2016;

ATTENDU la résolution « Renouvellement de la convention collective des maitres de langue » adoptée à l'unanimité le mercredi 17 février 2016 par l'Assemblée extraordinaire des maitres de langue;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

EXPRIME son indignation devant le mépris avec lequel la direction traite les maitres de langue;

ASSURE de son appui et de son soutien les maitres de langue dans leur projet de développement de l'École de langues;

DEMANDE aux commissaires professeures et professeurs de porter à la Commission des Études au moment adéquat le dossier préparé par l'École de langues de façon à ce qu'il suive les procédures habituelles de création de programmes à l'UQAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En conclusion, la présidente, Michèle Nevert, fait le constat qu'une fois de plus le corps professoral est divisé. S'il y a une division sur les moyens de pression à prendre, il y a peut-être une unité sur le rapport à la direction et à son incapacité à faire débloquer les dossiers.

Il reviendra au Comité de mobilisation élargi de convaincre les collègues de l'importance de ces trois journées de grève. Il faut quand même faire pression sur la direction, car il ne faut pas qu'elle imagine que, parce que le vote a été serré, elle peut continuer à laisser pourrir la situation. Nous sommes dans une situation difficile parce que nous devons travailler sur plusieurs fronts à la fois. Nous avons des messages à faire passer à notre direction, mais aussi au gouvernement.

Il faudra aussi mettre sur pied plusieurs comités : comité d'allocations de grève, comité d'activités de grève, comité de piquetage, et comité de communication. Nous poursuivrons le tournage des capsules « Pourquoi j'ai choisi l'UQAM »; nous tenterons d'organiser un débat avec le corps professoral. Nous avons entendu cette scission qui pourrait venir de l'ÉSG. En contrepartie, il faudra que les autres facultés fassent état de leurs forces à leur tour. La présidente appelle ceux et celles qui pensent que la grève n'est pas le bon moyen à dire comment procéder pour se faire entendre par la direction et la convaincre de négocier réellement. Elle annonce que nous lancerons un appel aux professeures et professeurs pour qu'ils écrivent des lettres, signent des pétitions et fassent des représentations auprès de la direction

Finalement, la présidente espère que les membres du Comité de négociation ne sont pas trop déçus. Elle considère qu'ils ont fait à l'Assemblée générale une présentation extrêmement claire et stimulante. En son nom personnel et au nom de l'Assemblée générale, elle leur demande de ne pas perdre courage et de continuer à monter au front.

Levée de la réunion à 13 h 40.

La présidente,

Le secrétaire général,

---

Michèle Nevert

---

Louis Martin

*Liste des documents remis (Assemblée générale extraordinaire du SPUQ, lundi 22 février 2016)*

1. Projet d'ordre du jour
2. Journal Métro, 18 février 2016 : « Moreau invité à constater l'effet des coupes à l'UQAM »
3. SEUQAM, SCCUQ, SÉTUE, SPUQ : « Déclaration commune pour un réinvestissement dans les universités, 15 février 2015 »
4. Comité de liaison des syndicats de professeurs et professeures du réseau de l'Université du Québec (CLIUQ) : « Demande de réinvestissement public dans les universités québécoises »
5. SPUQ, projet de résolution : « État de la négociation, vote de grève et convocation d'une Assemblée générale »
6. SPUQ, projet de résolution : Appel au corps professoral uqamien aux professeures, professeurs d'universités du Québec, aux rectrices, recteurs et au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
7. SPUQ, projet de résolution : « Soutien des professeurs et professeures aux maîtres de langue et à leur projet de développement de l'École de langues »